



Des reculs sociaux sans précédent pour les agents du Département de l'Ardèche

Janvier 2026

À Privas, le 7 janvier 2026

Le 12 décembre 2025 le Conseil Départemental de l'Ardèche a voté 2 mesures s'attaquant directement au pouvoir d'achat des agents.

✗ des délibérations aux conséquences lourdes pour les agents :

- La suppression de la monétisation du Compte Épargne Temps (CET)
- La suppression du Forfait Mobilités Durables (FMD)

Ces décisions entraînent un recul concret des droits et des compensations accordés aux agents du Département, dans un contexte déjà marqué par :

- L'augmentation du coût de la vie
- Des conditions de travail de plus en plus exigeantes et dégradées
- Des difficultés de recrutement et de fidélisation
- Un affaiblissement du statut de la fonction publique (perte de 10% de salaire en cas d'arrêt maladie, mise en place du jour de carence)

 **CET : travailler plus, sans gagner plus...**

La monétisation du CET permettait :

- D'améliorer la qualité du service rendu à l'usager
- De valoriser le temps de travail non pris en congés
- D'offrir une souplesse aux agents selon leur situation personnelle
- De reconnaître l'engagement professionnel

La supprimer, c'est :

- Réduire le pouvoir d'achat des agents
- Nier les efforts consentis
- Limiter les choix offerts aux personnels

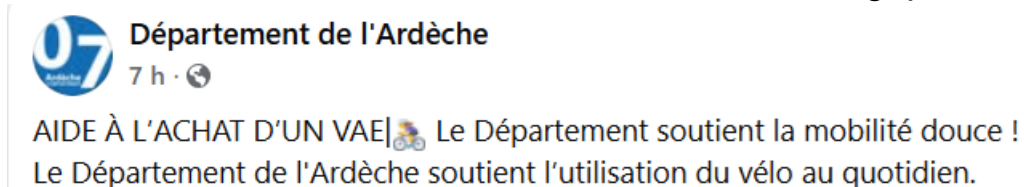
Forfait Mobilités Durables : un signal négatif à contre-courant

Le FMD reconnaissait les agents qui faisaient le choix :

- Des mobilités douces
- De modes de déplacement alternatifs
- D'un engagement écologique concret

Sa suppression est :

- Incohérente avec les discours sur la transition écologique :



- Pénalisante pour les agents engagés
- Injuste dans un territoire où les déplacements sont souvent contraints
- Non respectueuse du dialogue social car non présentée préalablement en CST -> délibération entachée d'irrégularité exposée à un recours

Un cumul de décisions défavorables

Pour la CFDT, ces suppressions :

- Affaiblissent l'attractivité de la collectivité
- Dégradent la reconnaissance du travail
- Rompent avec une logique de progrès social

Les fonctionnaires ne sont ni un coût ni une variable d'ajustement budgétaire, mais des femmes et des hommes engagés au service de la population. Leur travail mérite reconnaissance, respect et perspectives, et non des reculs sociaux.

Qu'en est-il des efforts consentis par les élus sur leur propre rémunération ?

La CFDT exige l'annulation de ces délibérations rétrogrades.



La Section CFDT du Département de l'Ardèche

Portable : 06 33 57 00 78

Mail : syncfdt@ardeche.fr

Site internet : <http://cfdt07.e-monsite.com/>

Pour nous rejoindre : [Adhérer à la Section CFDT en ligne](#)

Suivez nous sur :



CFDT Interco Drôme Ardèche